

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CNW – Code 01 et hebdomas régionaux**

## Verglas et pluie abondante Le Ministère au travail

**Québec, le 20 décembre 2018** – Des avertissements météorologiques sont en vigueur dans presque toutes les régions du Québec.

Selon Environnement Canada, une dépression affectera le Québec dès la nuit de jeudi à vendredi. Dans un premier temps, la pluie verglaçante pourrait rendre glacées et glissantes différentes surfaces, comme les routes, les rues, les trottoirs et les terrains de stationnement. La pluie verglaçante se changera éventuellement en pluie parfois forte. Ces conditions affecteront les déplacements sur plusieurs axes routiers, aujourd'hui et demain.

Le ministère des Transports assurera les opérations d'entretien requises afin de réduire les impacts des conditions hivernales sur les déplacements.

Afin d'éviter les accumulations d'eau sur les chaussées, le Ministère dégagera les puisards et aménagera des saignées en bordure des routes, avant le début des précipitations. Puis, tout au long de l'événement météorologique, les camions multifonctions seront déployés sur le réseau routier afin d'appliquer les produits fondants ou abrasifs nécessaires. Notons que les opérations d'entretien seront adaptées en fonction de la nature et de l'intensité des précipitations.

Par ailleurs, une surveillance accrue du réseau routier sera effectuée. Les usagers de la route devront faire preuve d'une grande prudence et adapter leur conduite en fonction des conditions routières. De plus, ils devraient s'informer des conditions routières sur les différentes plateformes du Québec 511 (Web, application mobile, téléphone) et planifier leurs déplacements en conséquence. Ils peuvent également signaler au Ministère toute situation dangereuse ou inhabituelle en composant le 511.

### **Faits saillants :**

- Le Ministère est responsable de l'entretien de plus de 32 000 kilomètres de routes.
- Cet hiver, le Ministère investira quelque 275 millions de dollars pour effectuer les opérations de déneigement et de déglacage des routes.
- Au total, plus de 1 600 camions sont affectés à l'entretien hivernal du réseau du Ministère.
- Chaque hiver, le Ministère utilise environ 800 000 tonnes de sel et 1 100 000 tonnes d'abrasifs afin d'assurer des déplacements sécuritaires.
- Le *Cahier des charges et devis généraux – Infrastructures routières – Déneigement et déglacage* prévoit que, en cas de pluie ou de dégel, les prestataires de service doivent :
  - pratiquer des saignées dans les accotements et les bordures de neige afin de libérer l'eau de la surface de la chaussée et des accotements, et ainsi empêcher la formation de glace. Ces saignées doivent conduire l'eau de la surface de la chaussée et de l'accotement jusqu'au fossé.

- enlever la neige, la glace et tout autre objet qui pourrait obstruer les grilles des puisards et les cuvettes de pont, et ajouter au besoin du chlorure de calcium, permettant ainsi un libre écoulement d'eau.

**Liens connexes :**

- [www.quebec511.info](http://www.quebec511.info)
- [Page Web – Sécurité en conditions hivernales](#)
- [Cahier des charges et devis généraux – Infrastructures routières – Déneigement et déglacage](#)
- [Alertes météo publiques pour le Canada - Environnement Canada](#)

Suivez-nous sur [Twitter](#) et sur [Facebook](#).

– 30 –

**Pour  
information :**

Relations avec les médias  
Direction des communications  
Ministère des Transports

Québec : 418 644-4444  
Montréal : 514 873-5600  
Sans frais : 1 866 341-5724